

De l'exploitation individuelle à l'entreprise agricole

Statut et faire-valoir

Avec le tiers des unités régionales, les exploitations sous forme sociétaire entretiennent plus de la moitié des surfaces agricoles d'Aquitaine. Particulièrement présentes dans les secteurs de la vigne et des cultures fruitières, elles connaissent un essor, déjà marqué lors du précédent recensement, qui se confirme. Ce type d'exploitations favorisant la transmission a mieux résisté au cours des dix dernières années. Deux fois plus grandes que leurs consœurs individuelles, la part des terres qu'elles valorisent en fermage ne cesse de croître. En dix ans, l'Aquitaine passe de l'exploitation individuelle à l'entreprise agricole.

Quand taille économique rime avec statut juridique...

À l'oeuvre depuis des années dans la production agricole aquitaine, la tendance à la spécialisation et à la concentration se confirme. Parallèlement, le statut des exploitations a mué : celles en forme sociétaire ont connu un essor spectaculaire, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ne cessant de progresser, elles entretiennent le quart des surfaces.

Le développement actuel des sociétés d'exploitation se caractérise par la poursuite de l'utilisation d'une structure juridique apte à favoriser la transmission familiale d'exploitations, la recherche d'un véritable statut professionnel pour les conjoints, et l'utilisation d'une formule plus adaptée au développement des grandes exploitations tout en prenant soin de conserver les principales caractéristiques de l'exploitation individuelle.

En 2010, en Aquitaine, si les exploitations individuelles demeurent majoritaires, plus de la moitié des surfaces (52%) est exploitée par des sociétés. Ces dernières sont particulièrement présentes dans les exploitations spécialisées en cultures végétales pérennes, vignes et fruits. Ainsi en Gironde et Lot-et-Garonne, les formes sociétaires entretiennent plus des deux tiers des surfaces agricoles départementales. Si en règle générale, ces exploitations sont deux fois moins nombreuses que les exploitations individuelles, elles sont en revanche deux fois plus grandes.

Corollaire à ce développement, la part du fermage se renforce, passant de 45% en 2000 à 59% en 2010. La location des terres prises à des tiers est majoritaire. Elle permet souvent d'installer des jeunes ou de valoriser des terres en attente de reprendreur.

CHAMP & MÉTHODE

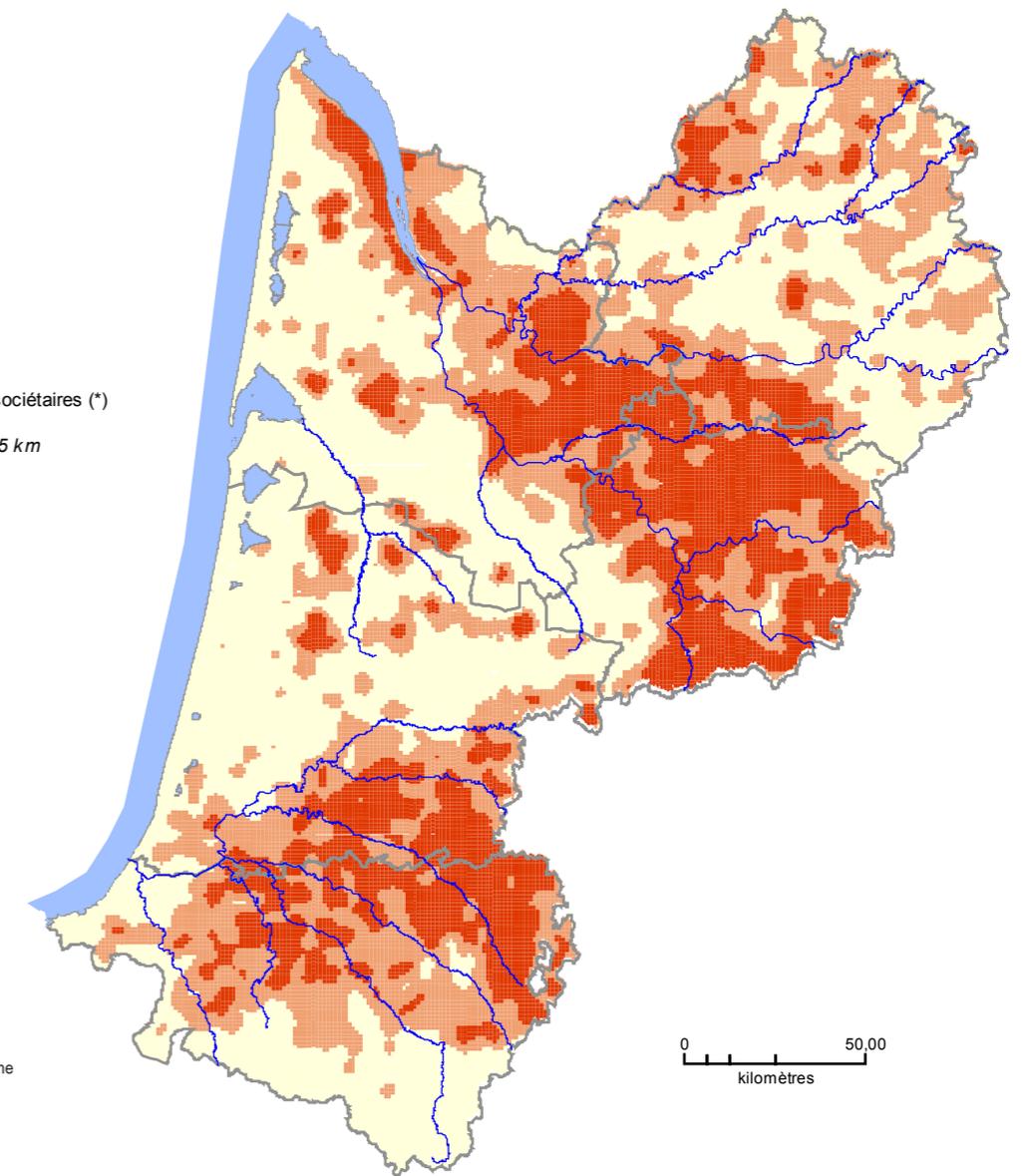
L'organisation d'une exploitation agricole peut revêtir différents modes. Le premier cas est celui du chef dirigeant l'exploitation pour son propre compte ou pour le compte d'une personne de la famille vivant ou travaillant sur l'exploitation. L'exploitation peut également être de forme sociétaire de type GAEC, EARL ou groupement de fait.

Une superficie exploitée en faire-valoir direct est la propriété de la personne physique ou morale qui l'exploite. Une superficie est en fermage si elle est exploitée par une personne autre que son propriétaire.

52% des surfaces en forme sociétaire

SAU valorisée par les exploitations sociétaires (*) en ha par km² en 2010
Densité estimée - Rayon de lissage 5 km

- 28 et plus
 - 10 à moins 28
 - moins de 10
- (*) Hors gestionnaires d'estives



Sources :
Recensement agricole 2010
©BDCarto ©BDCarthage ©AgresteAquitaine

0 50,00
kilomètres

Chiffres clés

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Faire-valoir direct	40,0	42,1	32,1	34,3	53,5	41,2
Terres prises en location de tiers	46,3	32,0	45,8	35,4	32,9	38,2
Terres prises auprès des associés en location	11,9	23,2	21,9	29,4	12,7	19,2
Autres modes de faire-valoir	1,8	2,8	0,3	0,9	0,8	1,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Unité : %

Source : Agreste - RA 2010